

LE CERTIFICAT MEDICAL

OBTENTION D'UNE PREMIERE LICENCE OU APRES ABSENCE DE LICENCE AU MOINS UN AN

- ▶ **Si le licencié ne souhaite pas faire de compétition :**
Production d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis datant de moins d'un an à la date de l'inscription
- ▶ **Si le licencié souhaite faire de la compétition (homologuée) :**
Production d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis **en compétition** datant de moins d'un an à la date de l'inscription

RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE

- ▶ **Si le licencié ne faisait pas de compétition la saison précédente :**
 - Si le club avait un certificat la saison dernière : Attestation de réponses négatives à toutes les rubriques du questionnaire de santé ou si attestation impossible : production d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis (en compétition ou pas) datant de moins d'un an à la date de l'inscription.
 - Si le club n'avait pas de certificat la saison dernière: Production d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis datant de moins d'un an à la date de l'inscription
- ▶ **Si le licencié faisait de la compétition la saison précédente :**
 - Si le club avait un certificat la saison dernière : Attestation de réponses négatives à toutes les rubriques du questionnaire de santé l'inscription ou si attestation impossible : production d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis (en compétition ou pas) datant de moins d'un an à la date de l'inscription
 - Si le club n'avait pas de certificat la saison dernière : Production d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis **en compétition** datant de moins d'un an à la date de l'inscription

LICENCE DECOUVERTE ET SCOLAIRE

Pas de certificat médical nécessaire car pas de compétition possible

Attention : pas de validation de licence possible sans certificat médical (même pas en attente)
Pour les compétiteurs la mention « compétition autorisée » figurera sur la licence, plus utile de présenter le certificat au juge arbitre de tournoi